

ARRETE N° 2023-2562

OBJET : Prescription de l'enquête publique relative à l'élaboration du Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble

LE PRESIDENT,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L153-19 et suivants et R153-8 et suivants ;

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement,

VU la délibération du Conseil de Territoire du 4 février 2020 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal et définissant les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette procédure,

VU la délibération du Conseil de Territoire du 27 juin 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de règlement local de publicité intercommunal,

VU la décision n°E23000018/93 en date du 3 octobre 2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil désignant Monsieur MÉRIL DECIMUS en qualité de commissaire enquêteur en charge de la conduite de l'enquête publique.

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

CONSIDERANT que la procédure d'élaboration du RLPi nécessite l'organisation d'une enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement ;

ARRETE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble **du lundi 18 décembre 2023 au mercredi 31 janvier 2024** inclus, soit sur une durée consécutive de 45 jours. Le RLPi est un document d'amélioration du cadre de vie qui encadre les conditions d'installation des publicités, préenseignes et enseignes afin que ces dispositifs d'affichage s'intègrent le mieux possible aux paysages urbains.

L'autorité responsable de cette procédure est l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, représentée par son Président, Monsieur Patrice BESSAC. Cette enquête publique est préalable à l'approbation du RLPi, éventuellement modifié à la suite des avis des Personnes Publiques Associées, des contributions reçues

pendant l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur, sur laquelle le Conseil de Territoire sera amené à délibérer.

Article 2 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans la Seine-Saint-Denis et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée au siège de l'EPT Est Ensemble, en mairies et sur les panneaux administratifs des neuf villes membres de l'EPT.

Cet avis fera également l'objet d'une publication en ligne sur le site internet d'Est Ensemble (<https://www.est-ensemble.fr/>).

Article 3 : Monsieur MÉRIL DECIMUS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil pour conduire l'enquête publique.

Article 4 : À l'issue de l'enquête, ces mesures de publicité seront justifiées par des certificats du Président de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et des 9 Maires des communes membres, et les exemplaires des journaux seront annexés au dossier d'enquête.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché au siège de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble (siège de l'enquête publique) et dans les 9 mairies des communes membres de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble quinze jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 6 : **Durant la période de l'enquête publique, les pièces du dossier en version papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, les pièces du dossier en version électronique sur un poste informatique ainsi qu'un accès au registre électronique depuis le même poste informatique seront tenus à disposition du public dans les 10 lieux d'enquêtes suivants aux jours et heures indiqués (sauf jours fériés ou jours de fermeture exceptionnelle) :**

Dénomination et adresse du lieu	Horaires d'ouverture du lieu
Bagnolet Hôtel de Ville (Direction du Développement Territorial - 6ème étage) - Place Salvador Allende - 93170 Bagnolet	Lundi : 13h30 - 17h Mardi et jeudi : 9h – 12h30 FERME le mercredi et vendredi
Bobigny Hôtel de Ville - Chemin Vert accueil 9-19 rue du Chemin Vert- 93000 Bobigny	Du lundi au vendredi : 9h -12h00 et 13h30-17h, sauf le jeudi 4 janvier 2024, de 9h00 – 12h00 et 15h00 – 17h00
Bondy Hôtel de Ville - Service urbanisme au rez de chaussée - Esplanade Claude Fuzier - 93140 Bondy	Le lundi, et de mercredi à vendredi : 9h00 - 17h15 Le mardi : 10h30 - 19h15 (FERME de 12h00 - 14h00 ts les jours et FERME à partir de 17h15 les mardis, du 25/12 au 5/01)
Le Pré Saint-Gervais Accueil de l'Hôtel de ville – 1 rue Emile Augier - 93310 Le Pré Saint-Gervais	Du lundi au vendredi : 08h30 - 11h45 (sauf le jeudi à partir de 10h) et 13h30 - 17h15 (sauf les vendredis jusqu'à 16h15) ; le samedi : de 9h00 - 11h45, FERME les samedis 23/12 et 30/12
Les Lilas Bâtiment de la Direction Générale des Services Techniques - 196 rue de Paris - 93260 Les Lilas	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 14h - 17h FERME le mardi après-midi

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID : 093-200057875-20231114-A2023_2562-AR



Dénomination et adresse du lieu	Horaires d'ouverture du lieu
Montreuil Accueil du Centre Administratif - Tour Altais - 1, place Aimé Césaire 93100 Montreuil	Les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 - 17h00, Jeudi : 14h00 - 19h00, Samedi 9h00 - 12h00, FERME le samedi 30/12
Noisy-le-Sec Centre Administratif, 1 rue de Chaâlons, 93130 Noisy-le-Sec	Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00, FERME le mardi matin
Pantin Centre administratif de la commune accueil Direction des Services Techniques – 3 ^{ème} étage - 84- 88 avenue du général Leclerc - 93500 Pantin	Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30- 17h00 FERME le jeudi matin
Romainville Hôtel de Ville - accueil du RDC - Place de la laïcité - 93230 Romainville	Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00 Le samedi : 9h00 - 11h45
Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Du lundi au vendredi : 8h30-16h30

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête seront également disponibles sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-rlpi-est-ensemble>

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 10 lieux d'enquête identifiés ci-dessus,
- soit sous format électronique sur le registre électronique dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-rlpi-est-ensemble> , avec possibilité pour cela d'accéder à un ordinateur dans les lieux identifiés ci-dessus,

- soit par courriel à :

elaboration-rlpi-est-ensemble@mail.registre-numerique.fr

- soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire enquêteur :
Monsieur MÉRIL DECIMUS, commissaire enquêteur
Projet de RLPi d'Est Ensemble
Etablissement Public Territorial Est Ensemble
100, avenue Gaston Roussel
93 230 Romainville

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront accessibles sur le site <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-rlpi-est-ensemble>

Article 7 : Un registre dématérialisé d'enquête publique ainsi que l'intégralité du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet dédié :

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-rlpi-est-ensemble>

Le public pourra déposer ses observations sur le registre dématérialisé prévu à cet effet.

Les observations et propositions du public formulées par voie électronique seront accessibles sur le site

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-rlpi-est-ensemble>

L'accès au registre électronique et aux adresses courriel sera ouvert le lundi 18 décembre 2023 à 8h30 et sera fermé le mercredi 31 janvier 2024 à 17h00.

Article 8 : Des permanences assurées par le commissaire enquêteur sont organisées pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID : 093-200057875-20231114-A2023_2562-AR



Commune ou EPT	Lieu et adresse de la permanence	Dates et horaires des permanences
Bagnolet	Hôtel de Ville - Place Salvador Allende - Direction du Développement Territorial (6 ^{ème} étage)	Lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
Bobigny	Hôtel de Ville - 31, avenue du Président Salvador Allende	Mercredi 10 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
Bondy	Hôtel de Ville - Esplanade Claude Fuzier	Vendredi 26 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
Le Pré Saint-Gervais	Hôtel de ville - 1 rue Emile Augier	Lundi 22 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
Les Lilas	Direction Générale des Services Techniques - 196 rue de Paris	Mercredi 17 janvier 2024 de 14h00 à 17h00
Montreuil	Accueil du centre administratif - Tour ALTAIS - 1, place Aimé Césaire - 93100 Montreuil	Samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
Noisy-le-Sec	Hôtel de Ville - Place du Maréchal Foch	Samedi 6 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
Pantin	Accueil du Centre administratif de la commune - 84-88 avenue du général Leclerc	Samedi 20 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
Romainville	Hôtel de ville - accueil du RDC, 1, place de la Laïcité	Vendredi 22 décembre 2023 de 14h00 à 17h00
Est Ensemble	Hôtel de Territoire - 100, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Lundi 18 décembre 2023 de 13h30 à 16h30 et le mercredi 31 janvier 2024 de 13h30 à 16h30

Article 9 : À l'expiration du délai d'enquête mentionné à l'article 1, les registres d'enquête seront remis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui-même.

Après réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera le représentant d'Est Ensemble et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse et l'invitera à produire ses observations éventuelles.

Article 10 : Dans le délai d'un mois suivant la fin de l'enquête et la réception des registres d'enquête par le commissaire enquêteur et sauf délai supplémentaire, compte tenu notamment du nombre de contributions recueillies, le commissaire enquêteur transmettra le dossier de l'enquête accompagné des registres et pièces annexées avec son rapport et ses conclusions au Président de l'Etablissement Public Territorial Est

Ensemble. Simultanément, il transmettra copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montreuil.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public (sur rendez-vous), au siège de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble (100 avenue Gaston Roussel, Romainville) ainsi que sur le site internet d'Est Ensemble (<https://www.est-ensemble.fr>), pendant une durée d'un an. Ils pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale, à ses frais, sur demande adressée à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble.

Article 11: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montreuil
- Monsieur le Maire de Bagnolet
- Monsieur le Maire de Bobigny
- Monsieur le Maire de Bondy
- Monsieur le Maire du Pré Saint-Gervais
- Monsieur le Maire des Lilas
- Monsieur le Maire de Montreuil
- Monsieur le Maire de Noisy-le-Sec
- Monsieur le Maire de Pantin
- Monsieur le Maire de Romainville
- Monsieur le Commissaire enquêteur

Fait à Romainville, le

Le Président,

Patrice BESSAC

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

(Publication) :

Signé électroniquement par Patrice BESSAC
Date de signature : 13/11/2023
Qualité : Président d'Est Ensemble



